

Prix UJSF-CPSO du meilleur article de golf

Règlement 2023

Article 1 - L'Union des Journalistes de Sport en France (UJSF) présidé par Vincent DULUC, et le Club de la Presse Sportive de l'Ouest (CPSO) présidé par Jean-Claude VIRFEU, organisent à compter de 2023 le « Prix UJSF-CPSO du meilleur article de golf »

Article 2 - Tout candidat à ce concours devra être titulaire de la Carte d'identité de Journaliste professionnel (CCIJP) ou de la carte de Presse MAE délivrée par le ministère des Affaires étrangères et de la carte Sports Presse délivrée par l'UJSF.

Article 3 - La délibération du concours se déroulera en visio-conférence, au plus tard le 31 mai, en présence des membres du jury qui auront reçu les articles des candidats, au moins dix jours plus tôt (21 mai)

Article 4 - Le jury sera composé de 5 membres : le président de l'UJSF, le président du CPSO, le président du groupe Audiens, partenaire titre de la manifestation, le directeur du Resort Barrière La Baule, et un Sportif de haut niveau,

Article 5 - Les articles présentés ne devront pas excéder huit feuillets, soit 12.000 signes. Ils devront avoir pour objet un événement golfique régional, national ou international, un sujet sur un joueur, une joueuse ou un parcours de golf. Ils devront porter la date de l'événement décrit et la date de la parution dans un support médiatique (presse écrite quotidienne ou magazine, numérique, sites internet ou blog) Ces articles (deux au maximum par candidat) seront présentés anonymement (sans signature) et adressés au président du CPSO, 6, impasse du Pont de Pierre, 72530 YVRE-L'EVEQUE, **impérativement avant le 6 mai 2023.**

Article 6 - Les membres du jury attribueront des points à chacun des articles et le président de ce jury aura une voix prépondérante pour départager les éventuels ex-aequo.

Article 7 - Le vainqueur du « Prix UJSF-CPSO du meilleur article de golf » sera invité, avec la personne de son choix, au 14^e National UJSF de Golf-Trophée Audiens des Journalistes à La Baule les 5, 6 et 7 juillet 2023, avec prolongation à l'Hôtel Hermitage jusqu'au samedi 8 juillet. Un prix d'une valeur de 2 000 €.

Article 8 - Le vainqueur de ce « Prix UJSF-CPSO du meilleur article de golf » ne pourra se représenter l'année suivant sa victoire.

Article 9 - Pour être organisé le « Prix UJSF-CPSO du meilleur article de golf » devra rassembler au moins cinq candidats. Sans ce nombre, le jury ne pourra délibérer.